

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.035

Séance du **TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 28 mars 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ALPSTEG, ROGUET, RICHARD

4 pouvoirs :

Martine PARRET à Jean-Pierre BELMAS, Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Pascale PELLIER, Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL,

4 absents :

Mmes MARAUD, PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et MARTINEZ

Objet : Lieudit « Les Places », acquisition de la propriété de Mme Janine PEZET, sise 2 route des Ecoles

Madame Janine PEZET est propriétaire de la maison située au n°2 route des Ecoles. Cette dernière est cadastrée section C 268, pour une superficie de 1 438 m². Elle est par ailleurs grevée par l'Emplacement Réservé (ER) n°15 du PLU, dont la destination est « l'extension de l'espace public existant ».

Lors d'un rendez-vous avec Monsieur Lionel PEZET, le fils de la propriétaire, Monsieur le Maire a fait part de l'intérêt de la commune à se porter acquéreur de ce bien.

Il a donc proposé une offre d'achat correspond à l'estimation établie par le Domaine, soit 510 000€.

Madame Janine PEZET a fait part de son accord par retour de courrier le 23 février 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'acquisition de la propriété de Madame Jeanine PEZET, au prix de 510 000 € ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la régularisation de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 11 avril 2023
Le Maire
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 12/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.